



Les livrets thématiques

La Transition Démocratique et l'Intercommunalité
Favoriser l'implication citoyenne

La première partie détaille nos propositions concernant les institutions, la seconde détaille nos propositions pour des citoyens mieux informés et actifs.

1 Une démocratie locale au sein des 2 institutions municipale et intercommunale

C'est par le bas que la démocratie devrait se construire et non à travers des pseudo participations, à travers des sondages marketing qui ne saisissent que l'instant présent, ou encore par de simples collectes de desiderata qui seront ensuite synthétisés par ceux qui s'y autorisent et les transforment à leur guise.

Il ne s'agit pas seulement de déposer un bulletin de vote tous les 6 ans. Car il y a un risque que le pouvoir citoyen soit confisqué par une oligarchie politique, économique qui transforme alors les décisions prises en assemblée représentative, en spectacles factices destinés à maintenir l'illusion d'une démocratie fonctionnelle.

Le ravalement de façade ne répare rien, mais bien au contraire révèle la situation : la difficulté, d'une l'Isle à l'autre, pour enclencher un débat démocratique ouvert à tous est le signe des efforts à fournir ici et maintenant pour une démocratie permanente. L'atonie démocratique locale empêche la confrontation des projets et ainsi tue dans l'œuf toute tentative pour faire émerger quoi que ce soit. Ce silence citoyen laisse le champ libre aux vieilles pratiques de décisions prises au nom de tous mais qui ne subissent pas la critique saine et vitale de l'échange d'idées.

Inverser radicalement cette pratique permettra de revigorer les initiatives innovantes et enfin sortir du THERE IS NO ALTERNATIVE local, qui explique que « ce qu'il faut pour l'Isle-Jourdain on le sait bien. » !

Or la démocratie implique l'élaboration du projet et sa mise en application avec la participation des citoyens. C'est-à-dire, mettre toutes les informations nécessaires à la disposition des citoyens et ainsi permettre de débattre, élaborer et décider.

La responsabilité d'une collectivité territoriale est de favoriser cette implication citoyenne.

La question essentielle et symptomatique de l'intercommunalité

Structure technocratique institutionnelle, c'est une véritable caricature de notre système démocratique représentatif. Objet politique que la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de notre République) de 2015 a accentué dans son aspect technocratique. Cette opacité s'obscurcit d'autant plus quand s'y ajoute un manque d'informations.

Ici, l'actuelle intercommunalité, la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine, s'est vue récemment transférer des compétences jusque-là assumées par la commune de l'Isle-Jourdain, ville centre de ce territoire qui se rapproche en terme de communes concernées à peu près à celles du canton. Ce transfert est typique de la nouvelle organisation territoriale, c'est-à-dire des communes qui délèguent de plus en plus au profit des intercommunalités. Mais ce transfert n'a pas fait suite à un projet politique de territoire, mais fait suite à une obligation subie : celle d'un désendettement de la commune et rendu obligatoire de par son niveau très élevé.

Or nous pensons que certains sujets sont d'échelle territoriale plus large que la commune de l'Isle-Jourdain et donc que l'échelle intercommunale est pertinente. Par exemple pour les services publics fondamentaux que sont l'EAU, les écoles, les cantines scolaires BIO, la gestion des déchets et les transports.

Nous sommes donc face à un paradoxe : cette collectivité territoriale n'est pas démocratique car elle n'a pas été conçue pour ça ! C'est pourquoi nous la refusons comme entité politique telle qu'elle est aujourd'hui mais nous constatons que pour notre projet de territoire c'est un outil tout à fait adapté.

NOTRE PROJET EST DONC D'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

POUR LE DÉPLOYER IL FAUT DONC RENDRE INTERCOMMUNALITÉ PLUS DÉMOCRATIQUE

Notre projet est une Démocratie permanente et pertinente :

- **Permanente dans le temps** : avec une implication citoyenne entre les élections qui permet de s'informer, élaborer, participer, décider puis contrôler et évaluer,
- **Pertinente dans l'espace** : en utilisant intelligemment l'outil institutionnel intercommunal pour prendre en charge des services publics fondamentaux grâce à une redémocratisation en coopératives (SCIC).

Les deux composantes que sont d'un côté les institutions et de l'autre les citoyens s'articulent ainsi dans un projet d'ampleur : l'intercommunalité ne sera plus uniquement un objet vers lequel on pousse la dette communale. La centralité de l'Isle-Jourdain ne sera plus un handicap que l'on partagerait avec les communes environnantes mais au contraire le point fort d'un futur territoire réorganisé grâce à une démocratie locale complètement renouvelée.

En résumé, il ne faut pas craindre de faire fondre l'actuelle situation pour que renaisse un objet neuf grâce à une transformation démocratique.

1.1 Le projet

Avant, pendant, après et donc entre les élections : pour des élections locales plus démocratiques et une pratique plus transparente, plus ouverte des institutions

- DES ÉLUS MUNICIPAUX AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- UNE INTERCOMMUNALITÉ SOUS UN VÉRITABLE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE
- UNE PARITÉ HOMMES/FEMMES RÉELLE AUX POSTES DE POUVOIR
- UNE TRANSPARENCE FINANCIÈRE
- LA FORMATION DES CITOYENS AUX FONCTIONS D'ÉLUS
- LA LIMITATION DES POUVOIRS DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DE L'EXÉCUTIF INTERCOMMUNAL
- LE RÉÉQUILIBRAGE DES POUVOIRS ENTRE MAJORITÉ ET OPPOSITION
- L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

1.2 Les propositions

Mesure 1 : Des élus municipaux au service de l'intérêt général

- Signature par tous les candidats de la Charte Anticor pour s'engager sur le code éthique proposé (les outils citoyens par Anticor)
- Refuser le cumul des 2 mandats de maire et de président.e d'EPCI (et de l'intercommunalité)
Ainsi que celui de maire /d'él.u.e régional.e et départemental. Le Maire d'une autre commune autre que l'Isle-Jourdain pourrait ainsi diriger la future assemblée intercommunale
- Supprimer les indemnités liées à la présidence de satellites (régies, SEM, SPL, syndicats mixtes, etc)
- Une transparence financière lors des élections : publier les noms des soutiens financiers des candidats pour prévenir de potentiels conflits d'intérêts.

Mesure 2 : Une intercommunalité sous contrôle démocratique

- Les élus intercommunaux obéiront aux mêmes obligations démocratiques que les élus municipaux telles que précisées dans notre projet,
- Non reconduction, et si possible annulation, des délégations de service public et mise en place de régies publiques communales et/ou intercommunales des services publics fondamentaux :
 - de l'eau
 - des transport,
 - de la gestion des déchets
 - de la cantine scolaire
 - des services funéraires
- Le Conseil de Développement de l'intercommunalité aura des pouvoirs exécutifs d'élaboration et de contrôle.

Mesure 3 : Une parité réelle Hommes/Femmes aux postes de pouvoir

- Instaurer la parité à la tête des collectivités pour permettre à plus de femmes d'accéder enfin aux postes de pouvoirs (adjoints, vice-présidences et postes importants).

Mesure 4: Une transparence financière

- Publier les frais des élus pour éviter les abus et lutter contre le discours « tous pourris »
- Plafonner les dépenses de communication des 2 collectivités locales pour prévenir les abus
- Contrôle des marchés publics grâce à une Commission des Finances ouverte à l'opposition

Mesure 5: Limitations des pouvoirs de Maire et à l'Intercommunalité

- De manière à prévenir les risques d'un pouvoir arbitraire et omnipotent d'un Maire, limiter le cumul des mandats dans le temps afin de renouveler plus fréquemment nos élus et prévenir les risques de clientélisme. Par exemple pas de cumul entre un poste d'adjoint et un poste de vice-président à l'intercommunalité.
- Durant le mandat municipal de 6 ans 3 conseillers municipaux occuperont le poste de Maire
- Même principe pour la Présidence de l'intercommunalité
- Enregistrement vidéo des séances du conseil municipal et intercommunal puis mise en accès libre sur le site internet de la commune
- De manière régulière le Maire et ses adjoints écouteront les citoyens lors d'un moment dédié
- Créer un poste de défenseur des droits des citoyens pour traiter les plaintes des citoyens suite à des négligences de la collectivité avec l'aide de la préfecture

Mesure 6: Rééquilibrage entre majorité et opposition

- Prévenir suffisamment à l'avance les dates et contenus des conseils municipaux afin de faciliter le travail préparatoire des élus d'opposition mais aussi faciliter celui des observatoires extérieurs et indépendants. En particulier des 2 commissions extra-municipales

Mesure 7: La formation des citoyens aux fonctions d'élus

- Pour les prochaines élections locales donner la possibilité effective à tous les candidats de se former avant le scrutin, afin de diversifier l'origine sociale des futurs élus. Une des mesures sera d'encourager des candidatures multiples et diversifiées.

Mesure 8: Le numérique au service de la démocratie

Pour faire vivre la démocratie locale, les outils numériques seront utilisés sans aggraver la fracture numérique existante:

- Organiser la transition de l'administration municipale et intercommunale ainsi que les écoles vers l'utilisation de logiciels libres (GNU/Linux) et licences équivalentes
- Créer un forum citoyen numérique communal et intercommunal au sein duquel s'organisera des débats, des consultations, des co-élaborations de textes ou de projets, en complément des autres formes de participation classiques. Faire reposer les outils numériques de participation démocratique utilisés sur des logiciels libres, respectueux de la protection des données. Les données publiques sont un bien commun : elles seront mises à disposition des associations et des citoyens pour assurer la transparence et encourager les initiatives grâce à une publication en OPEN DATA. La refondation de cette plate-forme numérique facilitera l'élaboration d'un véritable portail numérique de services publics
- Créer des kiosques permettant l'accès à l'intégralité de l'information municipale et métropolitaine dans la maison de la citoyenneté ainsi que dans d'autres lieux publics
- Favoriser des hackathons civiques, c'est-à-dire des événements réunissant des citoyens, des élus, des développeurs dans le but d'améliorer les outils numériques. Les solutions développées dans ce cadre deviendront un bien commun.
- Mettre en place un réseau de plusieurs communes chargé notamment de l'organisation annuelle de Rencontres Nationales de la Solidarité Territoriale dans le but de partager diverses expériences et favoriser l'expansion de cette idée de solidarité territoriale

2 Une démocratie permanente à l'oeuvre

Pour une réappropriation citoyenne de la vie en commun.

2.1 Le projet

1. Favoriser l'implication citoyenne

Le cœur du projet qu'est cette implication citoyenne, doit tenir compte d'un rythme particulier. C'est-à-dire adopter une approche pas à pas :

- Coopérer pour partager les décisions
- Faire participer les citoyens aux décisions municipales et intercommunales
- Instaurer un contrôle par les citoyens
- Favoriser les projets d'Éducation Populaire
- Étendre la citoyenneté

2. Une re-démocratisation des services publics

L'aspect démocratique de la remunicipalisation est essentiel. Ce n'est pas qu'une question de prix, mais aussi de démocratie, d'écologie, de justice et de résistance **au modèle du tout-privé**.

Ce procédé en lui-même doit être concerté, non seulement avec l'équipe municipale et/ou intercommunale mais aussi avec les usagers et les associations concernées pour anticiper l'impact sur l'emploi d'une telle transition et les véritables gains.

D'autre part, la remunicipalisation doit impliquer une vraie gestion collective via des mécanismes de contrôle partagés entre usagers et pouvoirs publics locaux. Les exemples sont multiples : l'Observatoire parisien de l'eau, le Comité des usagers de Grenoble ou l'Observatoire Montpellier Métropole de l'eau. La gestion des services publics doit s'envisager par le partenariat avec les citoyens, tout en intégrant dans un projet de société de long terme via des politiques publiques structurantes et régulatrices. Un service public est un concept tant juridique qu'idéologique qui remplit plusieurs critères :

- Une mission d'intérêt général régalienne ou à finalité sociale, culturelle, éducative,

sanitaire, économique, de justice ou de protection, accomplie selon un mode d'organisation impliquant le contrôle de la puissance publique ;

- La continuité, l'adaptabilité, et l'égalité d'accès (universalité des services publics). Les services publics locaux, ou de proximité sont porteurs d'autant plus de sens public qu'ils ont été à l'origine des services publics d'États, et qu'ils incarnent le collectif et le commun publics à l'échelle d'un territoire.

Il y a deux types de services publics :

- les services publics administratifs (SPA) relèvent du droit public, ce sont tous les services publics par principe (CCAS, restauration collective, équipement public) ;
- les services publics industriels et commerciaux (SPIC) relèvent du droit privé et sont soumis au régime de la concurrence car comparables aux biens et services fournis par une entreprise commerciale (eau, électricité, gaz, chauffage urbain, assainissement, déchets).

Les biens et services comme l'eau, l'énergie, la culture, ou encore les transports, le logement, concernent les besoins fondamentaux des individus. Ils doivent sortir du champ de la concurrence et de la rentabilité, et ne peuvent être de simples biens marchandises voire « financiarisées » déconnectés des territoires où ils sont ancrés. Ils impliquent un accès universel, et une gestion collective, transparente, et partagée entre pouvoir public et pouvoir citoyen.

La remunicipalisation peut être une solution pour maîtriser les tarifs, remplir des objectifs sociaux et environnementaux, dans la proximité, la transparence et le contrôle partagé entre élus et usagers.

Le statut que nous proposons : la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Les fonds collectifs (inappropriables et réinvestis dans le projet), l'utilité sociale, et le multi partenariat font que ces structures sont particulièrement adaptées à une gestion démocratique pour l'intérêt général. Son intérêt est donc que les usagers y siègent et participent aux choix politiques du service public. L'efficacité peut être gagnée par la responsabilité démocratique. Les fonds peuvent être levés par des mécanismes spécifiques de financement des investissements municipaux à faible taux. Les économies peuvent être

réalisées en réduisant les coûts de transaction générés par les contrats avec le privé. La remunicipalisation peut être une solution pour maîtriser les tarifs, remplir des objectifs sociaux et environnementaux, dans la proximité, la transparence et le contrôle partagé entre élus et usagers.

Les services publics régaliens locaux dont le statut est à transformer :

Eau, les Cantines scolaires, la Gestion des déchets avec un objectif « Zéro Déchet ».

2.2 Les propositions

Mesure 10: Coopérer pour partager les décisions

- Consulter les habitant.e.s en organisant une votation citoyenne que le conseil municipal s'engage à respecter. Ceci sur tous les grands sujets communaux (grands projets d'aménagement, intercommunalité, organisation des temps périscolaires...)
- Instaurer un référendum local d'initiative citoyenne (RLIC) pour que les citoyens puissent eux aussi être à l'origine de consultations et non pas seulement la municipalité. Un minimum requis est fixé à 25% des inscrits (équivalent à 1800 personnes à ce jour) pour que le Conseil Municipal soit contraint d'organiser ce RLIC
- Mettre en place des conseils citoyens de proximité, composés d'habitant.e.s dont une partie tirée au sort, animés par une équipe paritaire, dotés d'un budget participatif de quartier
- Créer des missions d'information et d'évaluation pour renforcer les contre-pouvoirs au sein de la municipalité. Ces instances externes à la municipalité auront des missions sur l'environnement, les inégalités, les comptes publics, droit de regard sur les subventions, et autres sujets qu'elles jugeront d'intérêt général. Nous proposons de les constituer comme suit:
 - Nombre impair de membre pour assurer une majorité lors de vote
 - Moitié - 1 de citoyens volontaires
 - Moitié - 1 de citoyens tirés au sort depuis la liste électorale
 - 1 expert indépendant dans chaque domaine
 - renouvellement tous les 1-2-3 ans (à déterminer)

Ce qui se concrétisera par :

- la constitution d'une commission municipale 1 (1ère commission extra-municipale) qui aura un pouvoir de participation dans le processus de décisions et de mise en œuvre des projets municipaux dans de nombreux domaines différents (finances, aménagement, éducation, culture...)
- la constitution d'une commission municipale 2 (2ème commission extra-municipale)
- le contrôle financier des subventions aux associations grâce une Commission extra-municipale ouverte aux citoyens. Avec un pouvoir d'interpellation.

Concernant l'intercommunalité ce contrôle démocratique s'exercera à travers les Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de l'eau, des cantines BIO de par une collaboration statutaire de tous les acteurs.

Budget Participatif

- Allouer aux budgets participatifs communaux un montant dépassant un plancher minimum de 10% du budget d'investissement avec un objectif de 25% en fin de mandat
- Fixer les règles d'utilisation des Budgets participatifs avec les habitant.e.s en assurant la transparence tout au long du processus

Concertations avec les citoyens pour tous les projets

- Pas un projet ne sera engagé sans associer les habitant.e.s, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, et en utilisant des formes participatives diversifiées pour impliquer réellement le plus grand nombre. Les phases amont d'un projet public doit impliquer les citoyens le plus sincèrement possible.

Par exemple sur :

- le projet culturel : comment soutenir les acteurs culturels locaux ?
- comment mettre en place des cantines BIO grâce à la structure d'une Coopérative ?
- comment vont se mettre en place les comités d'usagers au sein des futures SCIC ?
- comment mettre en place une monnaie locale ?

D'autres projets permettront d'associer concertations et référendums.

Par exemple le sens unique sur les boulevards pendant 1 an, puis une concertation pour connaître l'avis de tous, puis éventuellement organisation d'un référendum local pour initier le projet final.

Mesure 11: Participation des citoyens aux ordres du jour

- Faciliter la possibilité d'inscrire des sujets à l'ordre du jour des assemblées locales pour impliquer davantage les citoyens dans les affaires de la cité

Mesure 12: Instaurer un contrôle par les citoyens

- Permettre la mise en place d'observatoires citoyens de contrôle
- Installer un comité citoyen tiré au sort chargé de vérifier la commande d'un audit de la dette communale et intercommunale
- Permettre des audits citoyens pour évaluer les politiques publiques en toute impartialité
- Organiser chaque année un débat public autour du rapport d'orientation budgétaire qui sera éclairé par la commission extra-municipale
- Garantir un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux, notamment en ouvrant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à toutes les associations et aux citoyens qui le souhaitent, avec la possibilité d'auditionner des experts et de demander tout document utile

Mesure 13: Favoriser les projets d'Éducation Populaire

- Permettre à tous les citoyens l'accès à des projets d'Éducation Populaire
- Financer les projets d'Éducation Populaire soumis à la Municipalité et à l'Intercommunalité
- Mettre en place une Maison de la Citoyenneté avec un budget propre pour soutenir ces projets et étendre la citoyenneté. La maison Claude Augé sera utilisée à cet effet
- Cette Maison de la Citoyenneté pourra organiser une Université Citoyenne à l'image des Universités du Temps Libre

Mesure 14: Étendre la citoyenneté

- S'appuyer sur les associations et les démarches de l'éducation populaire pour multiplier les modes de participation citoyenne à la vie municipale (enquêtes participatives, cahiers de doléances, assemblées de quartiers...)
- Accorder le droit de vote aux mineur-e-s de plus de 16 ans et aux étranger-e-s résidant sur le territoire communal lors des votations citoyennes
- Ouvrir l'ensemble des instances participatives aux étrangers résidant sur le territoire communal
- Développer les panneaux d'expression libre et non les panneaux publicitaires
- S'assurer de l'accessibilité de toutes les communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous titrage, LSF, version audio)

Mesure 15: Remunicipaliser les services publics



4 services publics fondamentaux:

- L'Eau: actuellement en Régie Municipale pour l'Isle-Jourdain et Ségoufielle. Au vu de l'importance cruciale de l'EAU, il faut étudier la mise en place d'un SCIC qui permettra aux usagers et associations d'y siéger et ainsi d'ouvrir la gouvernance de son mode de gestion.

Ainsi une politique de la qualité de l'eau pourra s'articuler avec la problématique lourde de la quantité, de la biodiversité

- Les cantines scolaires: l'illustration qu'une SCIC permettra d'associer tous les acteurs de la filière et ainsi de les faire collaborer autour d'un projet collectif
- Le cas particulier des transports
- La gestion de déchets

Les usagers seront représentés au sein des SCIC tels des Comités d'Usagers et aussi par les associations reconnues dans le secteur concerné.



Les biens et services comme l'eau, l'énergie, la culture, ou encore les transports, le logement, concernent les besoins fondamentaux des individus. Ils doivent sortir du champ de la concurrence et de la rentabilité, et ne peuvent être de simples biens marchandisés voire « financiarisés », déconnectés des territoires où ils sont ancrés. Ils impliquent un accès universel, et

une gestion collective, transparente, et partagée entre pouvoir public et pouvoir citoyen. La libre administration des collectivités territoriales leur permet de choisir le mode de gestion qu'elles souhaitent mettre en place pour garder un véritable pouvoir de décision et d'orientation :

- 1 **La régie ou l'établissement public (EP)** : la collectivité gère le service directement ou en confiant une compétence d'attribution à un EP ;
- 2 **La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** : les fonds collectifs (inappropriables et réinvestis dans le projet), l'utilité sociale, et le multi partenariat font que ces structures sont particulièrement adaptées à une gestion démocratique pour l'intérêt général
- 3 **La société publique locale (SPL)** : si elle est encadrée, elle permet aux pouvoirs publics de gérer le service avec la souplesse que peut conférer le droit privé tout en étant 100 % public ;

- 4 **La société d'économie mixte locale (SEML)** : majoritairement publique, elle exige d'empêcher les investisseurs privés d'obtenir une minorité de blocage, ou de s'orienter vers des investisseurs publics et/ou locaux et/ou éthiques (Caisse des dépôts et consignations, autres SEML, coopératives, banques de la finance solidaire, entreprises sociales).

L'efficacité peut être gagnée par la responsabilité démocratique. Les fonds peuvent être levés par des mécanismes spécifiques de financement des investissements municipaux à faible taux. Les économies peuvent être réalisées en réduisant les coûts de transaction générés par les contrats avec le privé. La remunicipalisation peut être une solution pour maîtriser les tarifs, remplir des objectifs sociaux et environnementaux, dans la proximité, la transparence et le contrôle partagé entre élus et usagers.

Petit lexique des abréviations et des termes un peu singuliers...

- PLU(I) : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- SCOT : Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire
- PCAET : Plan Climat Air Énergie de Territoire
- SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- RIPISYLVE : végétation bordant les milieux aquatiques



d'Une l'Isle à l'Autre
<https://dunelislealautre.fr/>
<https://www.facebook.com/dunelislealautre>

